

Programme

DOCTORIALES 2019

Université Paris 13 – Laboratoire Pléiade (EA 7338)

Vendredi 22 mars 2019

13h30 : « Les réseaux d'espaces verts à Montréal : Une réelle opportunité écologique ? »
(Xavier Cornet)

14h15 : « La perception par la population rurale de l'avenir des parcs à karité : l'exemple de la commune de Banikohara (Bénin) » (Abidine Koupkéré)

15h00 : « Eduquer pour mieux asservir ou alors s'éduquer se libérer ? » (Adja Ba)

15h45 : « Contraintes sur le positionnement des adverbes anglais : quelle place pour des critères syntaxiques ? » (Noé le Blanc)

16h30 : « L'arrêt *Bolling v. Sharpe* ou la déségrégation des écoles publiques de Washington, D.C. : 50 ans plus tard » (Mutu Ikapi-Ikapi)

Résumés

Xavier CORNET

« Les réseaux d'espaces verts à Montréal : Une réelle opportunité écologique ? »

Thèse intitulée (titre provisoire) : « Trames et ceintures vertes dans les villes nord-américaines : Perspectives comparatistes à partir du cas du Grand Montréal », sous la direction de Frédéric Alexandre

Dans une société occidentale très urbanisée, la qualité de vie en ville est au coeur des préoccupations des aménageurs. En parallèle, la qualité des écosystèmes naturels en ville ne cesse de se dégrader. La Nature en ville à longtemp s été reléguée à un rôle d'aménité urbaine, destinée à améliorer la cadre de vie et la salubrité. Depuis les années 80, on observe une technocratisation et une utilisation nouvelle et massive de données quantitatives destinées à évaluer l'impact de cette Nature (Green infrastructure, service écosystémique)

De nouvelles structures territoriales sont créées, regroupant divers espaces verts urbains sous un même règlement et formant un réseau. En Europe, ces réseaux écologiques ont surtout vocation à permettre le déplacement des espèces dans un espace déstructuré et fragmenté qu'est la ville. Mon travail de recherche s'intéresse aux villes américaines, où les éléments naturels et surtout le végétal restent considérés comme des vecteurs de bien-être en ville (greenways) et où la vocation écologique est moins flagrante malgré une pression croissante des associations et habitants.

Je m'intéresse ici à ce qu'apporte la mise en réseau d'espaces verts en ville avec comme terrain d'étude l'aire du Grand Montréal. Cela passe une répertorisation des différents types de réseaux, leurs traductions dans les règlements d'urbanismes et enfin leurs matérialités et efficacité.

L'ensemble des méthodes utilisées visent à rendre compte de leurs utilités écologiques et sociales. J'ai effectué jusqu'alors un travail informatique afin de développer différents indicateurs que je ne compte pas nécessairement évoquer ici dans leurs totalités. Il me semble plus intéressant d'utiliser l'études des différents documents et rapports émanant des aménageurs, chercheurs et associations ainsi qu'un travail de relevé botanique exploratoire effectué l'été dernier. Pour l'été 2019, il me reste à faire une recherche botanique plus localisée, mais plus approfondie, ainsi que divers entretiens avec des aménageurs, maires, chercheurs, membres d'ONG et des habitants.

Je compte ensuite concrètement montrer à travers trois points spécifiques illustrés par des cartes ce qu'est un réseau et l'un des nombreux indicateurs utilisée pour les étudier :

- L'exemple d'un réseau matériel : les écoterritoires
- L'exemple d'un réseau immatériel : la trame verte et bleue montréalaise
- L'exemple d'un indicateur : la connectivité écologique

Puis je compte présenter, toujours à l'aide de carte, les relevés exploratoires de la végétation à l'échelle de Montréal et l'utilité et les conclusions qu'on peut tirer d'une telle carte.

Enfin, mon intervention portera sur l'utilité qu'à cette mise en réseau dans le cas Montréalais. Progressivement, la mise en réseau semble s'être cantonnée au cadre d'un appel à projet sans grande cohérence territoriale. Ça reste très positifs dans le sens où tout ses projets sont utiles et sont localement cohérents. Mais ce système autorise certains « abus » et une instrumentalisation de l'écologie à des fins d'aménités urbaines et d'attractivités du cadre de vie.

Bibliographie

- Ahern J.F., 2011. From fail-safe to safe-to-fail: sustainability and resilience in the new urban world. Landscape Architecture & Regional Planning Studio and Student Research and Creative Activity, 8.
Alexandre F., 2013. The role of vegetation in the urban policies of european cities in the age of the

sustainable city. *European Spatial Research and Policy*, 20, 11–26.

Cormier L., Carcaud N., 2009. Les trames vertes : discours et/ou matérialité, quelles réalités ? *Projet de Paysage*, 20.

Deslauriers M.R., Asgary A., Nazarnia N., Jaeger J.A., 2017. Implementing the connectivity of natural areas in cities as an indicator in the City Biodiversity Index (CBI). *Ecological Indicators*.

Dupras J., 2014. Évaluation économique des services écosystémiques dans la région de Montréal: analyse spatiale et préférences exprimées.

Gonzalez A., Albert C., Rayfield B., 2013. Corridors, biodiversité, et services écologiques: un réseau écologique pour le maintien de la connectivité et une gestion résiliente aux changements climatiques dans l'Ouest des Basses-Terres du Saint-Laurent. McGill University & Quebec Centre for Biodiversity Science,

Suppakittpaisarn P., Jiang X., Sullivan W.C., 2017. Green Infrastructure, Green Stormwater Infrastructure, and Human Health: A Review. *Current Landscape Ecology Reports*, 2, 96-110.

Abidine KOUPKERE

« La perception par la population rurale de l'avenir des parcs à karité : l'exemple de la commune de Banikohara (Bénin) »

Thèse intitulée « Les parcs agroforestiers au Nord du Bénin : Dynamique d'un agrosystème », sous la direction de Frédéric Alexandre (Paris 13 – EA Pléiade) et Catherine Mering (Paris-Diderot – UMR LIED)

Les résultats présentés dans cette communication sont tirés de mes enquêtes de terrains effectuées dans le cadre de mes travaux de thèse dont le sujet est indiqué ci-dessus.

L'agriculture sous parcs agroforestiers demeure le système de production dominant dans les paysages ruraux d'Afrique au sud du Sahara (Boffa 2000). Ces agrosystèmes, sélectionnés, sont composés d'une variété d'espèces ligneuses, avec généralement une ou deux principales dont l'ensemble s'intègre parfaitement aux cultures annuelles sur le plan écologique, et fournissent aux populations des produits forestiers nécessaires pour satisfaire une bonne partie de leurs besoins socio-économiques (Pélissier 1980). Ils sont également considérés comme des palliatifs au déboisement dans les milieux de savanes arborées. L'archétype de ces agrosystèmes traditionnels est celui des parcs à karité et néré au Bénin, où ils couvrent presque tout le territoire rural, entre 7° et 12°Latitude Nord. Les densités de karité et néré sont particulièrement importantes au centre et au nord du pays. Dans cette région, les activités de ramassage des noix, de transformation, des amandes de karité en beurre et ses produits dérivés (Saidou et al. 2012), ainsi que les grains du néré en moutarde (Gbédji 2003), constituent la base de l'exploitation en filière des produits forestiers non ligneux des communautés rurales. Elles sont source d'emplois et de revenus pour les femmes (Boffa 2000). Cependant, des études menées ces dernières années sur l'évolution des parcs agroforestiers ont montré que les changements socio-économiques et environnementaux qui s'opèrent dans les milieux ruraux, et marqués par différentes formes de pressions : les variabilités climatiques, l'augmentation de la population, l'extension des superficies cultivées (Kate et al. 2015), le développement de nouvelles filières agricoles, le raccourcissement et la disparition progressive de la pratique de jachère dans le système de production (Djenontin et al. 2003), entraînent une forte dégradation des agrosystèmes mettant en péril les bénéfices tirés de leur mise en place.

Cette perception des scientifiques sur l'évolution des agroécosystèmes, a très peu pris en compte celle des acteurs locaux eux-mêmes de la mise en place et de la gestion de ces espaces d'exploitation rurale. En l'absence d'une analyse sous l'angle des dires d'acteurs portant sur les perceptions des villageois au regard de l'évolution des parcs agroforestiers, la présente étude a été initiée. Des entretiens semi-directifs ont été effectués dans treize villages ruraux, auprès des femmes, hommes et jeunes gens du monde rural de la commune de Banikohara, région du bassin cotonnier du Bénin. Banikohara, bien que située dans la zone des savanes boisées et de fort peuplement de karité et néré fortement exploités, la production cotonnière a entraîné l'adoption de la culture attelée qui entrave la préservation des jeunes plants de régénération des ligneux, et par conséquent le processus de renouvellement des parcs agroforestiers. Le développement de la filière coton est-il antinomique à la pérennisation des parcs agroforestiers dans la région de Banikohara ? Cette communication se propose d'appréhender le rapport entre la dynamique des parcs agroforestiers et les perceptions des acteurs locaux sur l'évolution des parcs à karité et néré, les facteurs en cause, leurs perceptions des conséquences de cette évolution, ainsi que leurs stratégies pour pérenniser les parcs.

Adja BA

« Eduquer pour mieux asservir ou alors s'éduquer se libérer ? »

Thèse intitulée « Le thème de l'éducation dans la pensée politique noire aux États-Unis, avant et après la guerre de Sécession, 1830-1915 », sous la direction de Claire Parfait.

Avant la guerre de Sécession, le mouvement évangélique joua un rôle important dans l'éducation des Noirs. Dans 4 États en particulier, il était interdit d'apprendre aux esclaves à lire et à écrire : la Virginie, les deux Carolines, et la Géorgie. En effet, il fallait maintenir les esclaves dans l'ignorance afin qu'ils soient le plus docile possible. Avec l'avènement du mouvement évangélique du « Grand Réveil » (il y en eut trois mais le deuxième, dans les années 1800, eut le plus d'impact sur l'histoire de l'éducation des Noirs¹), les missionnaires envoyèrent des pétitions aux planteurs pour les convaincre de permettre la conversion de leurs esclaves. Notamment en Caroline du Sud, les missionnaires insistaient, par exemple, sur le fait que la conversion était « un élément stabilisateur de la main d'œuvre »². Ainsi, l'éducation des Noirs a débuté avec un paradoxe : alors que certains planteurs acceptèrent l'éducation religieuse de leurs esclaves, pensant que cela les asservirait davantage, c'est finalement cette éducation qui les avait poussés à se rebeller. En 1831 par exemple, Nat Turner mena une rébellion à Southampton en Virginie, disant avoir reçu une révélation de Dieu, pour sauver ses frères de l'esclavage.

Que ce soit avant ou après la guerre, les Africains Américains étaient conscients de l'importance de l'éducation pour une population subjuguée. Avant la guerre, les Noirs voulaient surtout s'éduquer pour nier la théorie de l'infériorité que le Président Thomas Jefferson fut l'un des premiers à développer pour justifier l'esclavage, dans *Notes On the State Of Virginia* (1785). L'éducation des Noirs constituait un outil de résistance intellectuelle et donc d'émancipation.

Après la guerre, elle fut utilisée comme un outil d'intégration à la nation américaine. Maintenant que l'esclavage était aboli, les interdictions d'éducation levées, il s'agissait de voir lequel de ces types d'éducation était le plus approprié pour les Noirs, entre l'éducation industrielle et le curriculum classique. Il y eut un débat à ce propos entre des intellectuels et éducateurs noirs tels que Booker T. Washington (1856-1915) et W.E.B. Du Bois (1868-1963). Cependant, les recherches menées ont démontré que ces derniers ont longtemps été considérés, à tort, comme les initiateurs du débat. En effet, ce débat avait débuté avec la génération de penseurs politiques précédents, en l'occurrence Frédéric Douglass (1808-1895) et Martin Robison Delany (1812-1885).

Voilà donc présentés succinctement quelques résultats de mes recherches menées, au titre de cette thèse analysant la centralité de l'éducation dans la pensée politique noire, avant et après la guerre de Sécession (1861-1865).

Bibliographie

Gordon, Greg, « Three Great Awakenings in America, a Historical Account of the Great Moves of God in America », <http://www.sermonindex.net/images/3greatawakenings.pdf>, p. 1, consulté le 29 mai 2017

Kolchin, Peter, Pap Ndiaye (trad.), *Une Institution très Particulière : l'Esclavage aux Etats-Unis, 1619-1877*, Paris, Editions Belin, 1998.

¹ Il y eut trois grands Réveils en Amérique et le deuxième eut le plus d'impact sur la société américaine. Webster définit le terme « réveil » dans ce contexte comme un acte ou un moment pendant lequel l'on devient soudainement conscient de quelque chose. Les Grands Réveils peuvent être définis comme ces moments où la présence de Dieu devient manifeste pour une nation. Voir Greg Gordon, « Three Great Awakenings in America, a Historical Account of the Great Moves of God in America », <http://www.sermonindex.net/images/3greatawakenings.pdf>, p. 1, consulté le 29 mai 2017. Voir également Laury F. Maffly-Kipp, *An Introduction to the Church in the Southern Black Community*, Chapel Hill, University of North Carolina, 2001.

² Peter Kolchin, Pap Ndiaye (trad.), *Une Institution très Particulière : l'Esclavage aux Etats-Unis, 1619-1877*, Paris, Editions Belin, 1998, p.124.

Maffly-Kipp, Laury F., *An Introduction to the Church in the Southern Black Community*, Chapel Hill, University of North Carolina, 2001.

Références Complémentaires

- Sur la théorie de l'infériorité des Noirs.

Jefferson, Thomas, *Notes on The State of Virginia*, Chapel Hill, The University Of North Carolina Press 2006 (1785).

Smith, Samuel Stanhope, "An Essay on the Causes of the Variety of Complexion", Princeton Theological Seminary Library, 1787 (1810).

Bay, Mia, *The White Image in the Black Mind*, New York, Oxford University Press, 2000.

- Sur l'éducation des Noirs.

Cornelius, Janet Duitsman, *When I can Read My Title Clear: Literacy, Slavery, and Religion in the Antebellum South*, University of South Carolina Press, 1991.

Williams, *Self-Taught: African American Education in Slavery and Freedom*, Chapel Hill, The University of North Carolina Press, 2007.

- Sur le Rôle de l'église dans l'éducation des Noirs au Sud.

Barnes, Albert, *The Church and Slavery*, Parry & Mcmillan , University of Harvard, 2006 (1857).

Genovese, Eugene D., *Roll, Jordan Roll, The World the Slave Made*, Vintage Books, 1976.

Genovese, Eugene D., *A Consuming Fire: The Fall of the Confederacy in the Mind of the With Christian South*, University of Georgia Press, 2009.

- Sur le Rôle de l'Eglise Noire dans l'éducation des Noirs.

Franklin Frazier, *The Negro Church in America, The Black Church since Frazier*, Schocken Books, 1974.

Lincoln, Eric E., Lawrence H. Mamiya, *The Black Church in the African American Experience*, Duke University Press, 1990.

- Par les penseurs politiques noirs.

Delany, Martin Robison, *The Condition, Elevation, Emigration, and Destiny of the Colored People of the United States*, New York, Arno Press, 1968 (1852).

Douglass, Frederick, *The Narrative of the Life of Frederick Douglass*, Chapel Hill, The University Of North Carolina Press, 1999 (1845).

Washington, Booker T., *Up From Slavery*, Chapel Hill, The University Of North Carolina Press, 1997 (1901).

W.E.B Du Bois, *Black Reconstruction in America: an Essay Toward a History of the Part Which Black Folk Played in the Attempt to Reconstruct Democracy in America, 1860-1880*, New York, Oxford University Press, 1935.

W.E.B. Du Bois, *The Souls of Black Folk*, Chapel Hill, The University Of North Carolina Press, 2001 (1903).

Woodson, Carter G., *The Miseducation of Blacks*, Tribeca Books, 2011 (1933).

Noé LE BLANC

« Contraintes sur le positionnement des adverbes anglais : quelle place pour des critères syntaxiques ? »

Thèse intitulée « Adverbes et adverbialité. Etude sur l'anglais », sous la direction de Viviane Arigne

Les adverbes ne sont-ils que des *adjuncts*, c'est-à-dire, une classe de mots dont l'apparition et la place dans un énoncé ne sont régies que par des considérations strictement sémantiques ? J'essaierai de répondre à cette question en examinant des exemples de placement peu communs des adverbes, notamment deux cas :

- l'adverbe s'intercale entre un *phrasal verb* et sa particule: *dressed rurally up* (D.F. Wallace, 1997) Il semble dans ce cas que ce ne sont en effet que des considérations sémantiques qui rendent licites ce placement de l'adverbe: l'adverbe ne connaît pas de décoloration sémantique comme c'est le plus souvent le cas lorsqu'un adverbe porte sur un autre adverbe (ex: *unbelievably quickly*), car la particule adverbiale a déjà elle-même subi une décoloration sémantique.

- l'adverbe porte sur une *small clause* = subordonnée non finie. Si la différence traditionnellement reconnue entre adverbes portant sur une proposition et adverbes portant sur un groupe verbal ne dérive en effet que de considérations sémantiques, il doit être licite de produire des *sentence adverbs* tels que *probably, fortunately* portant sur des groupes verbaux non finis, par exemple : *?She thought about possibly going there, he wanted luckily to find it*, ou (avec un *split infinitive*) *?She expected it to probably grow*. Dans le cas d'exemples de ce type, malgré l'absence d'une proposition finie, l'adverbe conserve sa valeur sémantique de *sentence adverb* : ces exemples attestent ainsi du fait que la portée de l'adverbe est déterminée par des considérations simplement sémantiques, donc que la dénomination de *sentence adverb* (employée par exemple par l'*Oxford English Dictionary*) est à revoir.

Le travail sera mené à partir des grands corpus numérisés que sont le COCA (*Corpus of Contemporary American English*) et le BNC (*British National Corpus*).

Bibliographie :

Barry, J. A., *Diachronic Adverbial Morphosyntax: A Minimalist Study of Lexicalization and Grammaticalization*, Arizona State University, 2011.

Cinque, G. *Adverbs and Functional Heads*, Oxford University Press, 1999.

Edelstein, E., *The Syntax of Adverb Distribution*, Edinburgh, 2012.

Ernst, T., *The Syntax of Adjuncts*, Cambridge University Press, 2002.

Greenbaum S., *Studies in English Adverbial Usage*, Longman, Londres, 1969.

Kroch, A. and Santorini, B., *The Syntax of Natural Language: An Online Introduction Using the Trees Program*, 2007.

Rhee, S., *On the Emergence of the Stance-marking Function of English Adverbs: a Case of Intensifiers*, Hankuk University, 2013.

Shu C., *Sentence Adverbs in the Kingdom of Agree*, PhD, Stony Brook University, 2011.

Stoffels, M., *A Comparative Study between the Use of absolutely and positively in the Light of Grammaticalization*, Ghent University, 2013.

Mutu IKAPI-IKAPI

« L'arrêt *Bolling v. Sharpe* ou la déségrégation des écoles publiques de Washington, D.C. : 50 ans plus tard »

Thèse intitulée « Le cas de Washington : déségrégation et reségrégation dans les écoles publiques de la capitale fédérale étatsunienne : 1995-2007 », sous la direction de Claire Parfait.

La capitale fédérale étatsunienne est un cas unique car elle a été fondée pour un but bien précis et a été développée en fonction d'un plan bien défini. L'idée était de fonder une ville idéale, voire utopique³, hors des tensions étatiques, qui abriterait le gouvernement fédéral et serait sous juridiction totale du Congrès. De plus, la façon dont Washington, D.C. est gouvernée en fait un cas unique au monde. En effet, de tous les pays membres des Nations-Unies qui ont une capitale fédérale, seuls les habitants de la capitale étatsunienne ne sont pas représentés au niveau de la législature de leur pays.

Washington a un statut unique et complexe dans la mesure où elle ne dépend ni d'un État ni d'un comté. Elle opère à la fois comme une municipalité, un comté, mais aussi, dans une moindre mesure, comme un État. En effet, le District fédéral de Columbia est considéré comme un État par le Bureau du recensement fédéral et l'État fédéral qualifie d'État le District fédéral de Columbia dans toutes les questions juridiques. La capitale fédérale est en quelque sorte une juridiction hybride. C'est dans ce sens que l'ancien président William J. Clinton avait dit que « [Washington, D.C.] n'était ni vraiment un État, ni vraiment une ville⁴. »

Dès le début de la fondation de la capitale fédérale, les opportunités pour l'instruction des Africains-Américains étaient restreintes et contrôlées. En effet, des lois dans les États voisins de Virginie et du Maryland interdisaient toute instruction des Noirs. En dépit des difficultés liées à leur instruction, certains Noirs appartenant à ce qui pouvait être considéré, à l'époque, à une classe moyenne, développèrent un système scolaire pour eux-mêmes. Certains maîtres dérogeaient même à la règle en instruisant leurs esclaves.

Entre 1807 et le début de la Guerre de Sécession, c'est-à-dire 1861, plus de quinze écoles accueillirent les Africains-Américains à Georgetown et à Washington⁵. En 1807, plus précisément, la première école pour élèves africains-américains ouvre à Washington grâce aux efforts conjugués de trois anciens esclaves : George Bell, Nicholas Franklin et Moses Liverpool, ainsi que des contributions privées⁶.

Ce sont les lois des 20 et 21 mai 1862 votées par le Congrès étatsunien qui seront à l'origine de la création des écoles publiques pour enfants africains-américains, alors que celles pour enfants blancs existaient déjà dès 1804. Ces lois de 1862 exigeaient que tous les enfants du District de Columbia bénéficient de trois (3) mois de scolarité par an. Elles stipulaient également que les autorités municipales des villes de Washington et de Georgetown mettent de côté 10% de la somme totale des impôts locaux prélevés auprès des Africains-Américains et consacrent ladite somme à l'éducation de leurs enfants et cela sous la supervision du commission scolaire pour les écoles d'enfants africains-américains. Le Congrès n'avait pas dans les lois de 1862 l'intention de mettre en place un système scolaire intégré dans la capitale fédérale. En effet, un indice pour prouver son attitude face à la question raciale est qu'il établit une commission scolaire spécifique pour les écoles d'enfants

³ L'idée de ville utopique est empruntée à COBB E. Whit in "Democracy in Search of Utopia: The History, Law, and Politics of Relocating the National Capital," *Dickinson Law Review* Volume 99, Spring 1995: 527. COBB souligne que dans l'acte de choisir une capitale, une société ne veut pas seulement exprimer ce qu'elle a été ou est mais plutôt ce qu'elle souhaite devenir et ce fut certainement le cas avec le choix de la fondation de la nouvelle capitale fédérale étatsunienne.

⁴ GREENHOUSE Linda, *www.nytimes.com*, January 12, 1997: "[Washington, D.C. was] not quite a state, not quite a city."

⁵ Cité in GODDARD Richlyn F., "Henceforth and Forever Free: The African American Press and Emancipation in the District of Columbia," in CLARK-LEWIS Elizabeth, (ed.), *First Freed: Washington, D.C., in the Emancipation Era*, Washington, DC: Howard University Press, 2002, p. 42.

⁶ United States. Office of Education, *History of Schools for the Colored Population in the District of Columbia*, New York: Arno Press and the New York Times, 1969 [1871], p. 195.

africains-américains dans le District de Columbia de 1871 à 1900⁷. George Frederick Thompson Cook, un Africain-Américain, fut *Superintendant* des écoles pour enfants noirs de 1871 à 1900. Durant la même période, le Congrès établit également une commission scolaire pour les écoles d'enfants blancs. Ceci pour souligner que le Congrès des Etats-Unis optait, sans pour autant le nommer ou encore faire voter une loi pour cela, pour un système scolaire ségrégué. C'est sur les lois des 20 et 21 mai 1862 qui créaient des écoles publiques pour enfants africains-américains que reposera la ségrégation scolaire à Washington. Cette ségrégation scolaire dite non obligatoire était confirmée par une loi du Congrès de 1874 qui accordait aux résidents blancs du District de Columbia le droit d'inscrire leurs enfants dans n'importe quelle école pour enfants blancs. Dans le même ordre d'idées, elle accordait les mêmes droits aux parents africains-américains d'inscrire leurs enfants dans toute école pour enfants africains-américains de leur choix. La légalité de cette pratique avait été confirmée par une décision de 1910 de la Cour d'Appel du District de Columbia dans l'affaire *Wall v. Oyster*. La Cour affirma que la commission scolaire du District de Columbia avait le pouvoir d'inscrire un enfant, même si celui-ci était 1/16^e noir, dans une école pour enfants africains-américains⁸. Une longue bataille juridique pour déségréguer les écoles publiques de la capitale fédérale commença dans les années 1940 et aboutit avec l'arrêt *Bolling v. Sharpe*.

Lorsqu'on parle de déségrégation scolaire aux États-Unis, on ne peut que faire inévitablement référence à l'arrêt historique de la Cour suprême étatsunienne du 17 mai 1954, *Brown v. Board of Education of Topeka, Kansas* qui est *probablement la décision juridique la plus importante du XX^e siècle dans ce domaine notamment en raison de son impact profond sur la société étatsunienne*. En effet, cette date, à l'instar de la Proclamation d'Émancipation du 1^{er} janvier 1863 et du XIII^e Amendement à la Constitution étatsunienne, fut pour les Africains-Américains un moment décisif dans le processus d'intégration sociale, car elle démontrait que la doctrine « séparés mais égaux » de l'arrêt *Plessy v. Ferguson* de 1896, devenait non-constitutionnelle. L'arrêt *Brown* est en fait un ensemble de 5 arrêts qui concernait le Delaware (*Gebhardt v. Belton*), le Kansas (*Brown v. Board of Education*), la Caroline du Sud (*Briggs v. Elliott*), la Virginie (*Davis v. County School Board of Prince Edward County*), et enfin le District de Columbia avec l'arrêt *Bolling v. Sharpe*. La Cour décida d'entendre toutes les affaires ensemble car chacune d'entre elle soulevait le problème de la constitutionnalité de la ségrégation scolaire bien que les faits et les circonstances fussent légèrement différents d'un Etat à un autre.

L'arrêt *Bolling v. Sharpe* reçut un accueil chaleureux et fit naître beaucoup d'espoir au sein de la communauté africaine américaine de Washington alors que la communauté blanche fut moins enthousiaste.

Plus d'un demi-siècle après, l'arrêt *Bolling v. Sharpe* n'a pas tenu ses promesses d'égalité dans la scolarisation de tous les enfants de la capitale de la nation étatsunienne et donc dans le traitement égalitaire de tous les Américains quelles que soient leurs origines raciale ou sociale. La déségrégation officielle a fait place à une reségrégation *de facto*.

⁷ KNOX Ellis O., *Democracy and the District of Columbia Public Schools: A Study of Recently Integrated Public Schools*, Washington, DC: Judd & Detweiler, 1957, p. 5.

⁸ KLUGER Richard, *Simple Justice: The History of Brown v. Board of Education and Black America's Struggle for Equality*. New York: Vintage Books, 2004 [1975], p. 512.